

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
Outre-mer, Un an.	15 00	
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:Annonces, la ligne _____ 6 fr 30
Réclames, — 1 00**ÉLECTIONS DU 5 AVRIL 1891.**

Renouvellement

DE SIX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

RÉSULTATS.**SAINTE-PIERRE.**

Premier tour de scrutin.

MM. Clément, Théodore.	418 voix Elu.
Yon, Victor.	418 id. Elu.
Couturier, François	413 id. Elu.
Bourget, Léonce.	402 id. Elu.
Daygrand, Gustave	278 id.
Mignot, Hippolyte.	268 id.
Gautier, Gustave.	267 id.
Leprovost, Auguste,	267 id.

ILE AUX CHIENS.

Premier tour de scrutin.

MM. Lamusse, Jacques.	78 voix. Elu.
Delacour, Louis.	57 id.
D ^r Renault.	11 id.

MIQUELON.

Premier tour de scrutin.

MM. Cantaloup, Bertrand	92 voix Elu.
Jaquet, Alfred, fils.	27 id.

avec nous l'opinion publique et que, d'autre part, le pays compte sur notre esprit de conciliation et sur notre vif désir de faire œuvre utile.

Les agitations des quatre années écoulées ont ralenti, sans profit pour personne, la prospérité et l'essor commercial des îles St-Pierre-Miquelon, chacun ici le reconnaît et nous l'avons déploré plus d'une fois à cette place. Les errements du passé doivent avoir un terme et nous ne négligerons pas nos efforts pour qu'ils disparaissent. Si la majorité du Conseil Général persiste à les suivre et si M. Bergès—ce que nous ne croyons pas—se laisse entraîner par certaines individualités intransigeantes dans la voie où s'était engagé son prédecesseur, nous n'aurons pas à nous reprocher de l'y avoir poussé et quelles que puissent être les conséquences d'un nouvel antagonisme nous aurons le droit de nous en laver les mains.

Nous nous affirmons hautement partisans d'un entente loyale basée sur des concessions réciproques et j'ajoute que cette entente établie nous prêterons sans arrière-pensée notre concours. Nous arrivons la main tendue, triple aveugle qui ne voudra pas la voir !

Qu'on ne vienne plus parler maintenant d'opposition brouillonne, et de popularité de mauvais aloi ! L'opposition brouillonne fatigue la galerie au bout de quinze jours et la nôtre nous a valu les sympathies et l'attachement de la masse ; la popularité de mauvais aloi, ce n'est pas celle qu'on acquiert en défendant, au détriment de ses intérêts personnels la cause de la vérité ; ce n'est pas celle qui résiste aux assauts furieux d'une autorité sans motif jalouse et inquiète ; ce n'est donc pas la nôtre, car la nôtre a son origine dans notre abnégation, dans notre dévouement et dans notre indépendance.

Notre abnégation et notre dévouement ils sont au service du bien général ; notre indépendance, c'est notre lot ; nous la gardons pour nous, mais elle ne dégénérera

jamais en parti-pris et quoi que l'avenir nous réserve ce n'est point nous, s'il y a bataille, qui tirerons les premiers.

F. C.

LE DÉPART.

Le départ du courrier, devant emporter notre ex-gouverneur intérimaire, avait été affiché et fixé pour le dimanche cinq heures ; malgré que M. Roberdeau ait eu le temps d'aller déposer son vote aussi inutile que la goutte d'eau sur laquelle on compte pour voir déborder la mer, c'était un peu gênant pour tout le monde. Aussi comprenons nous qu'il devait lui être désagréable de quitter St-Pierre à la veille d'un si beau jour et sans pouvoir se rendre compte, *de visu* ou *de auditu* de la réussite de toutes ses petites machinations électorales si bien préparées dans l'ombre du cabinet et avec le prestige inhérent au titre de gouverneur. Comment aurait-il pu jouir de l'effet produit par son habileté politique et partir le cœur léger ? C'était impossible et son brave ami Augrove, en souvenir de toutes les politesses reçues, ne pouvait faire autrement que de prolonger de vingt-quatre heures son séjour réglementaire.

Les électeurs ont compris et, malgré le courrier, malgré le mauvais temps, malgré les grandes occupations du moment, chacun a contribué de son mieux à donner satisfaction complète à la curiosité bien légitime et bien naturelle de M. Henri Amédée Roberdeau.

Jamais à pareille époque on se serait attendu à une aussi grande affluence d'électeurs ; M. Roberdeau a dû penser que c'était de bon augure et que tout le monde se réveillait de sa torpeur pour faire un triomphe à sa réhabilitation tardive. De notre côté, nous qui couduyons les masses, nous n'en pensions pas moins, mais il est vrai dans un sens tout à fait opposé à

Le *Patriote* avait raison lorsqu'il disait après l'élection du 18 Janvier qu'il ne fallait voir dans mon échec qu'un accident isolé, dans les causes n'étaient ni profondes, ni redoutables. La vaillante population de St-Pierre en re ouvelant le mandat de mes amis Clément, Yon et Bourget et en m'envoyant prendre place à leurs côtés dans l'Assemblée locale, a montré dimanche dernier que je n'avais pas, que nous n'avions pas perdu sa confiance.

Le suffrage universel a été consulté et sa réponse est aussi claire que précise. Coïncidant avec le départ de M. H. Roberdeau et avec l'entrée en fonctions de M. Bergès, le verdict de nos concitoyens a une double signification. Il témoigne, d'une part, que dans notre lutte contre l'ancienne administration nous avions





celui de notre adversaire.

On ne pourra pas toujours se plaindre du tapage électoral, chacun tient au contraire à reconnaître que les St-Pierrais ont accompli leur dernier devoir de citoyens dans le calme et le recueillement. Il éait donc malaisé à nos oracles dépités d'annoncer des résultats dont les effets échappaient à leurs sens endormis et mis en défaut. La surprise devait en être plus grande, plus désagréable et plus agréable tout à la fois : elle a été complète et sans ambages. Car malgré les prédictions de M. Roberdeau et de son alter ego qu'ils appuyaient sur leurs grands désirs et sur leurs ongues préparations, les électeurs leur ont prouvé que nos amis n'avaient en rien démerité et qu'au contraire il était grand temps pour eux de gagner le Sénégal.

Dire que nos concitoyens n'ont pas été traités d'ingrats et accusés d'avoir manqué de reconnaissance envers celui qui leur a prodigué le plus beau désarroi administratif que jamais St-Pierre ait vu, ce serait mentir; nous nous en rapportons à l'animosité que causent toujours les déceptions inattendues.

Servile imitateur de son futur et de son ancien gouverneur, M. Roberdeau s'est embarqué le lendemain d'un camouflet électoral, comme M. de Lamothe le lendemain d'une dissolution qui a été lavée en grande pompe le 10 novembre 1889. On peut donc dire que c'était la liquidation des comptes prêts et emprunts de la société Lamothe, Roberdeau et C^{ie} balancés et soldés.

Le cortège du départ du lieutenant a été aussi restreint que celui du général sauf le grand uniforme de papa de Lamothe qui faisait un effet mièvre sur les masses absentes.

Rien en un mot ne nous rappelait l'triomphe de M. de St-Phalle qui s'était embarqué emportant toutes les sympathies de la population, au point que depuis il n'en est resté aucune pour MM. Roberdeau et de Lamothe.

Oui, nous avons remarqué lundi les fonctionnaires au grand complet, ce que l'on peut traduire: le service avant tout, et quelques rares civils plus curieux qu'enthousiastes.

Sic transit gloria mundi.

LA BOETTE.

Un de nos armateurs locaux, M. Lepau-loue ayant télégraphié à M. le Consul de France à Saint-Jean de Terre-Neuve pour lui demander où en était la question de la boëtte, a reçu la réponse suivante qui est absolument contradictoire avec la note officielle publiée sur tous nos murs il y a quelques semaines par les soins de l'ex-

gouverneur intérimaire :

St-John's, 8 avril 1891.

Décision cabinet St-Johns non appuyée sur proclamation refuse licences pour boëtte sauf à navires terre-neuviens ou américains.

Veuillez communiquer à gouverneur.

French Consul.

Décidément nos voisins nous la baillent belle et l'incohérence semble être devenue, quand il s'agit de leurs relations avec nous, leur seule règle de gouvernement. Bien que la dépêche qu'on vient de lire n'ait pas de caractère diplomatique, il y a tout lieu de s'arrêter à ses termes et de considérer comme exacte la nouvelle qu'elle apporte.

Nous ne sommes, du reste, que médiocrement surpris du changement d'attitude du cabinet de Saint-Jean. Il est certain pour nous que les intérêts de Saint-Pierre ont été très soigneusement défendus jusqu'à ce jour auprès de notre Ministre des affaires étrangères et que l'Administration a toujours présenté comme secondaire la question, pourtant vitale, de la boëtte. Il importe qu'une pareille situation ait un terme. Nous croyons savoir que le Délégué de la colonie a câblé dès hier et à M. le sous-secrétaire d'Etat Etienne et à un Député influent de ses amis qui est en même temps membre du Conseil Supérieur pour le prier d'intervenir énergiquement en faveur de notre armement local que les agissements de Terre-Neuve risquent de compromettre.

A notre sens le Conseil Général devrait être immédiatement convoqué afin d'avoir, lui aussi, à saisir le Département des doléances des îles Saint-Pierre et Miquelon.

La tactique de nos rivaux est facile à percer. Ils nous font la position de plus en plus impossible pour offrir à la France, lors du règlement de la question du French Shore, la suppression du régime prohibitif qu'ils ont inauguré depuis quatre ans et qu'ils rendent, à chaque campagne de pêche, plus dur et plus désastreux, avec l'espérance que nous regarderons cette concession comme considérable et qu'elle nous empêchera de nous montrer exigeants sur d'autres points.

La Métropole ne s'y laissera pas plus prendre que nous-mêmes et il est de toute nécessité qu'on en finisse avec un différend qui a trop longtemps amusé la galerie Européenne et dans lequel nous semblons être les jouets de l'habileté Britannique.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'ex-gouverneur intérimaire Roberdeau a institué avant son départ un comité consultatif de l'Instruction publique aux îles St-Pierre-Miquelon. Ce comité consultatif sera saisi de toutes les questions intéressant l'enseignement primaire dans la colonie. Comme il n'a pas encore fonctionné, nous n'avons rien à en dire mais nous nous permettrons de faire remarquer que sa composition est bizarre et qu'à

côté d'un écrivain, tel que M. Caperon par exemple, on y trouve un monsieur qui, de notoriété publique, n'a jamais connu l'orthographe que de nom, et encore. Ce monsieur cependant, en vertu sans doute de la maxime de l'Évangile : les derniers seront les premiers, est placé en bon rang devant M. Letourneau, avant le supérieur du Collège et avant le Chef du service judiciaire.

On a bien raison de prétendre que la politique mène à tout!

LES PENSIONS MILITAIRES.

Le gouvernement propose pour le budget de 1892 d'attribuer une allocation supplémentaire aux militaires âgés d'au moins soixante ans, et retraités sous le régime des lois antérieures à celles de 1878, 1879, 1881, 1883.

Voici quel serait le tarif des allocations supplémentaires attribuées à ces retraités et à leurs veuves:

Soldat, 25 fr.; sa veuve, 20 fr. Caporal, 45 fr., sa veuve, 30 fr. Sergent, 60 fr.; sa veuve 50 fr. Sergeant-major ou adjudant 75 fr.; sa veuve 50 fr. Sous-lieutenant et lieutenant, 90 fr.; sa veuve 75 fr. Capitaine, 110 fr.; sa veuve, 100 fr. Commandant, 175 fr.; sa veuve 125 fr. Lieutenant-colonel, 245 fr.; sa veuve 175 fr. Colonel, 265 fr. sa veuve 200 fr. La veuve d'un général de brigade, 275 fr., d'un général de division, 300 fr.

Les retraités recevront l'allocation supplémentaire à partir du premier janvier qui suivra l'accomplissement de leur soixantième année.

CORRECTION D'HISTOIRE.

Le numéro du *Patriote*, de samedi dernier, nous a appris que M. Laroche, directeur intérimaire de l'intérieur, s'était plaint dans un discours officiel, de la municipalité de St-Pierre qui, *chaque jour lui créait de nombreuses difficultés*.

Ce langage nous rappelle la fable de Lafontaine « le loup et l'agneau ».

Pour faciliter le travail à l'écrivain honnête qui écrira peut-être un jour l'histoire de Saint-Pierre, nous nous contenterons de citer les faits.

Il n'est pas un citoyen St-Pierrais, ayant eu la moindre connaissance des événements, qui ne confirme nos dires.

En octobre 1888, la majorité réactionnaire du Conseil général complète d'accord avec l'administration non moins réactionnaire, Delamothe Roberdeau d'enlever, à la municipalité de St-Pierre, près de 50,000 francs de subvention. Les meubles du complot combattent avec acharnement en faveur de la proposition qu'ils ont émise; mais, se voyant lâchés au dernier moment par 2 ou 3 des leurs, ils votent avec la minorité républicaine. La subvention est ainsi maintenue à l'unanimité.

D'où reproches sanglants de Delamothe excuses les plus plates de la majorité et sermon de celle-ci de se mieux conduire l'année suivante.

Le 16 septembre 1889, l'administration Delamothe-Roberdeau dissout, sans l'ou-

bre d'un motif plausible, le Conseil républicain et St-Pierrais de St-Pierre et le remplace par une délégation municipale réactionnaire et anti-St-Pierraise.

Deux jours après, le général Delamothe tourne le dos à l'ennemi et s'échappe de St-Pierre sans tambour ni trompette, laissant l'intérim de son commandement à son complice Roberdeau, tout surpris et confus de sa nouvelle situation.

Inutile de parler des exploits de la délégation municipale.

Arrive en même temps la session budgétaire du Conseil général et l'élection générale au Conseil municipal de St-Pierre.

Les Conseillers généraux de St-Pierre et de l'île aux Chiens sont tous candidats.

Ceux de la minorité manœuvrent de manière à mettre sur le tapis, avant l'élection, la question de subvention aux communes. Candidats le dimanche suivant, les membres de la majorité oublient l'engagement pris envers M. Delamothe et, cravant ainsi faire oublier leur passé aux électeurs, votent, sans observation et avec un accord vraiment touchant, le maintien de la subvention (Voir délibération du Conseil général, 8 octobre 1889 page 85 : chapitre IX, dépenses d'ordre 52,840 francs. Adopté).

Nous voilà au 10 novembre.

La liste réactionnaire ayant à sa tête la majorité du Conseil général et toutes les sympathies du gouverneur intérimaire et de ses très naïfs amis, est battue à plate couture.

La fureur est au comble dans le camp de la réaction.

M. Roberdeau réunit un gros fonctionnaire et deux ou trois des black boulés de la veille.

La conspiration est ouverte pour se venger des électeurs Saint-Pierrais.

Résultat : dépôt dès le même soir, sur le bureau du Conseil général, d'une proposition supprimant diverses recettes de la commune de St-Pierre, entr'autres l'octroi de mer.

48 heures après les six frères siamois de la majorité, présents à la séance, votaient cette proposition.

Quelques jours après, le 1^{er} décembre, élection d'un membre au Conseil général. Le candidat officiel, déjà conseiller général de l'île aux Chiens, obtenait à peine la moitié des suffrages exprimés.

Ce n'est plus de la colère chez M. Roberdeau, c'est quelque chose ressemblant à l'épilepsie.

Il ne lui suffit plus d'avoir fait enlever à la commune de 35 à 40,000 francs : il faut doubler la dose. Mais impossible de rien entreprendre de ce côté avant la session budgétaire de 1890. Il arrive à contenir son impatience en provoquant continuellement le Conseil municipal, en re-

jetant sans cesse des demandes les plus justes, pensant pousser ainsi les conseillers dans la voie de la révolte. Ceux-ci demeurent impasibles.

La session d'octobre 1890 s'ouvre enfin ! M. Roberdeau y prononce un discours aussi bête que méchant.

La minorité apprend que la majorité, excitée par M. Roberdeau, a décidé la ruine de la municipalité.

Impuissante en présence des 6 paires de bras toujours prêtes à se lever au moins signal du gouverneur, elle envoie sa démission qui est remise au doyen d'âge, avant l'entrée en première séance. Le Conseil général qui ne comptait plus que 6 membres présents, va se trouver dans l'impossibilité de siéger.

Que faire ?

La démission de la minorité passe de la poche du doyen d'âge dans celle du futur président et le tour va être joué !

La séance s'ouvre. Le bureau est constitué. Le président marmotte quelque chose que personne n'a compris et se décide à donner lecture de la démission de ses collègues.

En 1 heure 1/2, ces six conseillers votent le budget de bout en bout et, le même jour, abolissent les patentes et l'impôt foncier dont les 2/3 appartiennent à la commune de Saint-Pierre. C'est de l'honnêteté ou non; n'y connaissons rien.

L'éminent M. Roberdeau trouve cette honnête délibération très-légale : la municipalité ne pourra plus vivre ; elle ne pourra pas ouvrir ses écoles d'ici quelque temps ; elle sera forcée de ne plus éclairer la ville, de renoncer à entretenir ses rues, en un mot, de négliger tous ses besoins les plus impérieux. C'est tout ce qu'il faut à M. Roberdeau qui, veugé des camouflets que lui a infligés la population, se trouve enfin heureux.

Voilà, pour l'édition de ceux qui ne connaissent pas notre histoire, le récit fidèle de ce qui s'est passé à Saint-Pierre depuis 1888.

Où, qui ne sera pas de parti-pris peut-il trouver dans tout cela que la municipalité a créé des difficultés à l'administration supérieure ?

L'administration Delamothe-Roberdeau a fait une guerre acharnée à la municipalité. Celle-ci a été assez sage pour ne pas se laisser aller aux extrémités où l'on voulait la pousser. Elle s'est cantonnée dans le droit et la raison. Elle a bien fait.

Les électeurs en ont si bien jugé ainsi que, dimanche dernier, ils ont renvoyé au Conseil général des candidats républicains, défenseurs de la municipalité et des intérêts Saint-Pierrais. Les candidats de l'Administration Roberdeau ont, pour la 5^{me} fois, reçu des électeurs une désapro-

bation éclatante de leur conduite.

Le suffrage universel s'est donc chargé de répondre au discours de M. Laroche. Nous le constatons avec plaisir.

Un conseiller municipal de Saint-Pierre.

BULLETIN COMMERCIAL.

Les quelques navires attendus de France sont pour ainsi dire tous arrivés après de courtes traversées. C'est donc bien le cas de dire à ce sujet que les années se suivent et ne se ressemblent pas. Si nos navires à passagers ont eu un temps magnifique, il n'en n'est pas de même des goélettes locales par les sur les bancs elles ont eu un temps execrable mettant nos vaillants marins dans l'impossibilité de faire le métier.

Depuis le premier avril nos amis de Terre-Neuve ont redoublé de vigilance et de sévérité pour couper court à l'introduction en fraude de quelques barriques de hareng qui ont fait le bonheur des premiers partants. Il paraît que d'après une nouvelle législation qui n'est pas encore en vigueur, il nous sera même interdit d'aller leur pousser visite. Souhaitons que toutes ces aménités n'atténuent en rien les résultats de la campagne de pêche de 1891.

Trois navires transports, le « Noisiel », le « Bohémia » et la « Croisade », ont déjà pris la route de Bordeaux, emportant le soi-disant des morues vertes de la campagne 1890. Le marché étant complètement démunie, ces trois petites cargaisons obtiendront de beaux prix et seront écoulées avant l'arrivée des primeurs, qui ne seront pas à Bordeaux avant la mi-juin.

ASSASSINAT AU SÉNÉGAL.

Une dépêche, adressée de Saint-Louis (Sénégal), au *Temps*, nous apprend que M. Jeandet, négociant au Gayor, vient d'être trouvé mourant, assassiné, sur la voie du chemin de fer.

Il est bon d'ajouter que M. Jeandet est le cousin de M. Jeandet, administrateur colonial assassiné en septembre 1890, près de Podor, par un guerrier Toucouleur, Bayédi.

Ce qu'il faut ajouter encore, c'est que cet assassinat est une des conséquences de l'exécution sommaire des trois indigènes déclarés complices de Bayédi et décapités sans jugement à la suite de l'assassinat de l'administrateur colonial.

Le mobile de ce nouvel assassinat est donc une vengeance.

Tout va de mal en pis, d'ailleurs, dans notre malheureuse colonie du Sénégal.

L'arbitraire et le bon plaisir sont les seuls lois que reconnaît M. de Lamothe, gouverneur.

Nos lecteurs connaissent l'affaire des décapitations de Podor.

Ils savent aussi quelle crise municipale traverse S'-Louis. M. de Lamothe vient de remplacer le maire et les adjoints républicains par une délégation spéciale municipale composée de trois réactionnaires

cléricaux: MM. Couchard, Germain Duclos et Pesnel.

Cette mesure, dirigée contre le parti républicain a été adoptée par le conseil privé de la colonie qui n'est composé que de réactionnaires, contrairement à l'article 81 de la loi municipale de 1884.

On parle d'interpeller sur le Tonkin. Il faudrait interpeller aussi sur le Sénégal. Si l'on disait toute la vérité, le pays en apprendrait de belles.

(XIX^e Siècle du 18 Mars 1891).

DERNIÈRE HEURE.

Aujourd'hui-même, à trois heures de l'après-midi le comité consultatif de l'Instruction publique s'est réuni sur la convocation de son Président et a procédé à la visite de la nouvelle Ecole. Les couleurs nationales avaient été hissées par les soins du Maire de St-Pierre, au fronton de l'établissement et un soleil splendide n'a cessé de briller, rendant ainsi l'examen plus facile et le coup-d'œil plus agréable. De la cave au grenier l'aménagement a été trouvé irréprochable et les vastes salles, pleines d'air et de lumière ont produit sur les membres du comité la plus favorable impression.

M. Paul Mazier, qui représente seul au sein du comité l'élément municipal a fait, avec l'aisance qu'on lui connaît, les honneurs de la maison. Sur le champ et d'enthousiasme il a été décidé que dès vendredi aurait lieu la rentrée des élèves.

Nous invitons les pères de famille qui voudront se rendre compte de l'importance de l'œuvre accomplie et des améliorations réalisées, en dépit de mille difficultés, par les mandataires de la commune de St-Pierre et leur chef, à suivre l'exemple du comité. Les portes seront ouvertes à la population jusqu'à jeudi soir.

Propriétaire-Gérant, A Lemoine.

ANNONCES.

Etude de M^e François COUTURIER, agréé près des tribunaux, à Saint-Pierre

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Le lundi onze mai prochain, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Saint-Pierre, séant au Palais de justice de Saint-Pierre,

Il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'une maison sur rez-de-chaussée avec terrain, le tout situé à Saint-Pierre, rue Marguerite et saisi sur le sieur François Raoul, propriétaire.

La mise à prix a été fixée par jugement de ce tribunal en date du vingt trois

mars dernier à la somme de *onze cents francs*, ci 1,100 francs. et le cahier des charges dressé par l'agréé soussigné pour parvenir à la vente a été déposé au greffe où toute personne peut en prendre connaissance.

Saint-Pierre, le 9 avril 1891.

F. COUTURIER.

Etude de M^e Eugène SALOMON, notaire, sise à Saint-Pierre, rue de Seze.

VENTE VOLONTAIRE.

FERMES CRASSIN.

Baisse de mises à prix.

L'an 1891, le 22 avril, à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné,

A la requête de :

Madame Jeanne-Yvonne Crassin, sans profession, épouse de M. Dreyfus, domiciliée au bourg de Plougouven (Finistère),

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci après désignés.

DÉSIGNATION :

PREMIER LOT.

Une propriété sise à Langlade, connue sous le nom de Ferme Bibart consistant en une ferme avec magasins, boulangerie, écurie, laiterie et toutes ses dépendances, prairies, prés, jardins légumiers, le tout plus désigné dans un plan annexé au cahier des charges dont il sera ci-après parlé.

La superficie totale de cette propriété est de 99 hectares, 77 ares.

Dans ce lot se trouve compris un terrain connu sous la dénomination de *Grand Commun*, situé au Sud des fermes Bibart et Pétra, mesurant du Nord au Sud, suivant l'axe de l'isthme, 150 mètres sur toute la largeur du dit isthme,

Mise à prix *quinze cents francs*
ci 1,500 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une propriété sise à Langlade, connue sous le nom de *Ferme Pétra* consistant en prairies et prés, le tout plus amplement désigné dans un plan annexé au cahier des charges, dont il sera parlé.

La superficie totale de cette propriété est de 447 hectares 30 ares.

Mise à prix *cinq cents francs*
ci 500 fr.

TROISIÈME LOT.

Une propriété sise à Langlade connue sous le nom de *Ferme Sauveur* consistant en ferme, prairies, prés, le tout plus amplement désigné dans un plan annexé

au cahier des charges, dont il sera ci-après parlé.

La superficie totale de cette propriété est de 62 hectares 48 ares.

Mise à prix *cinq cents francs*
ci 500 fr.

FACILITÉS DE PAYEMENTS,

Le cahier des charges dressé le 15 décembre dernier pour parvenir à cette vente, ainsi que les plans et titres des dits immeubles sont déposés en l'étude du notaire soussigné, où toute personne peut en prendre connaissance avant le jour fixé pour l'adjudication.

Saint-Pierre, le 9 avril 1891.

Le Notaire,
E. SALOMON.

A Céder

Deux places dans les bancs de l'église
s'adresser au bureau du journal.

A VENDRE



Une maison à rez-de-chaussée comprenant huit pièces et deux magasins.

S'adresser à M. E. LARRALDE.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires: ici, c'est l'entraînement de la suggestion ou la vue à distance sans le secours des yeux; là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous venons de nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par an, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

Saint-Pierre. — Imp. A. Lemoine,